



DEAUVILLE YACHT CLUB

INSTRUCTIONS DE COURSE

GRAND PRIX de DEAUVILLE

Championnat de Baie de Seine et championnat du D.Y.C

Les 9 et 10 septembre 2017

Autorité Organisatrice

Deauville Yacht Club

1. REGLES

La régata est régie par les règles telles qu'elles sont définies dans les Règles de Course à la Voile en vigueur et les autres règles mentionnées dans l'Avis de Course.

La mention « DP » associée à une règle des présentes IC signifie qu'une pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'informations situé au Club House du Deauville Yacht Club

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS de COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mat de pavillons situé sur la terrasse du club House du Deauville Yacht Club.

4.2 Quand le pavillon Aperçu a été envoyé, le délai minimum entre l'affalé de cet aperçu et le signal d'avertissement est de 45 minutes.

5. PROGRAMME DES COURSES

Les courses sont prévues selon le programme suivant :

	9 sept 2017	10 sept 2017
Ouverture du Club	09h00	9h00
Briefing	10h00	10h00
Ouverture des portes	10h52	11h30
Signal d'avertissement de la première course du jour aux environs de la Trouville SW	11h30	12h15
Pleine Mer	13h18	13h57
Coefficient	96	91
Fermeture des portes	16h39	17h17



DEAUVILLE YACHT CLUB

5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de course va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.

5.3 Aucun signal d'avertissement ne sera donné le 10 septembre après 15 heures.

6. PAVILLONS DE CLASSE

L'identification des bateaux concurrents sur la course est définie comme suit :

HN OSIRIS BRUT \leq 18.5 : pavillon N

HN OSIRIS BRUT $>$ 18.5 : pavillon C

Dragons, J80, Sports Boat : pavillon blanc.

Le signal d'avertissement envoyé sur le bateau Comité sera le pavillon DYC pour les HN OSIRIS et le pavillon E pour les Sports boats.

7. ZONE de COURSE

L'emplacement de la Zone de Course est indiqué en annexe 1.

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours sont illustrés par les schémas ou les listes figurant dans les Annexes 2 et 3.

8.2 Parcours Banane : Pavillon Q (Annexe 2).

8.3 Parcours côtiers : Pavillon H (Annexe 3).

8.4 Cas des parcours côtiers :

L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement

Dans ce cas la bouée de dégagement sera une **bouée conique jaune**.

L'envoi du pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à contourner et à laisser à TRIBORD. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord. Ceci modifie « Signaux de Course ».

9. MARQUES

9.1 MARQUES DE PARCOURS :

Parcours banane : bouées coniques jaune et orange

Parcours côtiers : les marques sont décrites en Annexe 3 et la bouée de dégagement est une conique jaune.

9.2 MARQUES DE DEPART : Bateau Comité et bouée conique orange.

9.3 MARQUES D'ARRIVEE : Bateau Comité et bouée FFV.

10. LE DEPART

10.1 La ligne de départ sera entre un mât arborant un pavillon orange sur le Bateau Comité à l'extrémité tribord et le côté parcours de la bouée conique jaune située à l'extrémité bâbord.

La zone de départ pour tous les concurrents sera située approximativement sous le vent de la marque Trouville Sud-Ouest.

Le départ de la course sera donné en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement envoyé 5 minutes avant le signal de départ.



DEAUVILLE YACHT CLUB

- 10.2 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : 6 mn. Tout bateau qui ne prend pas le départ dans ce délai sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie la règle A 4.2.
- 10.3 Les rappels individuels pourront être annoncés à la VHF sur le canal de course, mais pas moins d'une minute après le signal de départ. L'échec de la transmission ou le fait de ne pas le faire au bon moment ne pourra pas constituer un motif de réparation. Ceci modifie la règle 62.1.

11. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Pour changer le bord suivant du parcours, le Comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine. La nouvelle marque sera une bouée conique verte.

12. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange sur le Bateau Comité à l'extrémité bâbord et le côté parcours de la bouée FFV à l'extrémité tribord.

13. SYSTEME de PENALITES

13.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

13.2 Action du jury sur l'eau

a) Si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV, ou la RCV 31 ou 44.2 est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge. Si le bateau en infraction n'effectue pas de pénalité conformément à l'instruction de course 13.1 et à la RCV 44.2, le jury le pénalisera par un second coup de sifflet et en pointant un pavillon rouge dans sa direction et en hélant son n° de voile.

b) Dans ce cas l'instruction de course 14.1 ne s'appliquera plus et le bateau désigné devra effectuer une pénalité de deux tours conformément à la RCV 44.2.

c) Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau désigné au point a) sera disqualifié sans instruction.

d) L'action du jury sur l'eau ne pourra donner motif à une demande de réparation (RCV 62.1(a)) ou demande de réouverture (RCV 66).

e) Le bateau jury peut se positionner en tout point de la zone de course. Sa position ne peut donner lieu à une demande de réparation.

f) La procédure normale de réclamation d'un concurrent, du comité de course ou du jury reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau.

g) Une réclamation du jury selon la RCV 60.3(a)(1) pourra être déposée contre un bateau impliqué dans un incident ayant fait l'objet d'une action du jury sur l'eau si le jury estime ou apprend que cet incident peut avoir causé une blessure ou un dommage sérieux.

13. TEMPS LIMITES

13.1 Temps limites :

Jour	Fermeture de Ligne
Samedi 9 Septembre	16h00
Dimanche 10 Septembre	16h30

13.2 Les bateaux ne finissant pas dans le temps limite sont classés DNF sans instruction. Ceci modifie les règles 35, A4 et A5



DEAUVILLE YACHT CLUB

14. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 14.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé au club house du DYC. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 14.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour.
- 14.3 Des avis seront affichés dans les 15 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 14.4 Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 14.5 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée :
- a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille,
 - b) pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie les RCV 66 et 62.2.

15. CLASSEMENT

- 15.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est de : 1
- 15.2 Toutes les courses validées seront prises en compte pour le classement. Si plus de trois courses ont été validées, le plus mauvais score de chaque bateau sera retiré pour le classement général.
- 15.3 Application du barème temps sur temps du Guide Osiris Habitable.
- 15.4 Le système de points sera conforme aux articles 7, 8, 9 et 10 du règlement général du Challenge de Baie de Seine.
- 4 classements seront effectués :
- Un pour les J80 et sports boat
 - Un pour les Dragons
 - Un pour les habitables, rating Osiris brut inférieur ou égal à 18.50.
 - Un pour les habitables, rating Osiris brut supérieur à 18.50.



DEAUVILLE YACHT CLUB

17. REGLES DE SECURITE(DP)

17.1 Modalités du contrôle pour le départ :

- pour les bateaux sortant de Deauville : feuille d'émargement à signer au Deauville Yacht Club,
- pour les bateaux extérieurs à Deauville : ils devront signaler leur présence et leur intention de courir en se présentant au Bateau Comité et en le contactant par VHF (canal 06).

17.2 Modalités du contrôle au retour :

- pour les bateaux qui rentrent à Deauville : feuille d'émargement à signer au Deauville Yacht Club.
- pour les bateaux extérieurs à Deauville : ils devront signaler leur départ vers un autre port en se présentant au Bateau Comité et en le contactant par VHF (canal 06)

Tout bateau qui abandonne doit impérativement le signaler au Bateau Comité.

17.3 Canal VHF : 06

19. REMPLACEMENT D'EQUIPIER ou d'EQUIPEMENT

Ils ne seront pas autorisés sans l'accord préalable et écrit du Comité de Course ou du jury.

18 COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre, ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour les bateaux. (DP)

19. PRIX

La proclamation des résultats aura lieu le Dimanche 10 Septembre à partir de 17h00 au Deauville Yacht Club

20 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.

ARBITRES DESIGNES :

Nom du président du comité de course : **Alexandre BOUCHARD**

Nom du président du jury : **François CATHERINE**



DEAUVILLE YACHT CLUB

1928



ANNEXE 1 « ZONES DE COURSE »

Les bateaux quelques soient les classes devront impérativement rester dans la partie sud du chenal de Rouen (dont la première marque est Ratier Nord Ouest).



ZONE DE PARCOURS

RNA	49°28,5 N	00°04,3 W
DI	49°19,2 N	00°05,8 W
Les Ratelets	49° 25,294 N	00°01,700 E



DEAUVILLE YACHT CLUB

ANNEXE 2

Descriptif du parcours :

Quillards de Régates : Départ, 1, 3, 1, 3, Arrivée

Habitables : Départ, 2, 3, 2, 3, Arrivée

